

N° CP 5<sup>e</sup>/34-07  
Séance du 11 MAI 2007

**CARREAU RODOLPHE – DIAGNOSTIC BATIMENTAIRE**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5è/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétences accordées à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU l'article L 3221-11-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux modalités selon lesquelles l'assemblée délibérante habilite le Président du Conseil Général à signer un marché public,
- VU la délibération du Conseil Général du 13 avril 2007,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

**APRES EN AVOIR DELIBERE**

- valide le lancement de la consultation nécessaire à la réalisation du diagnostic bâtimentaire et autorise la prise des mesures nécessaires pour assurer la sécurité, telles par exemple, interdire l'accès aux lieux pouvant présenter des risques pour les personnes, définir des zones de protection par arrêtés départementaux, poser des clôtures... en sachant qu'une AP de 100 K€ sera inscrite en DM1 sur le programme B043/2007 – Autres bâtiments-travaux d'entretien


- autorise le Président du Conseil Général à souscrire le(s) marché(s) nécessaire(s) ainsi que tout document s'y rapportant après mise en œuvre de la (des) consultation(s) y afférent.


- autorise le Président du Conseil Général à prendre toute décision, concernant l'exécution (notamment sous-traitance, avenant sans incidence financière positive, prolongation des délais, décision de poursuivre, ...) et le règlement du (des) marché(s) nécessaire(s) conformément aux dispositions régissant les marchés publics lorsque les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Acte certifié exécutoire

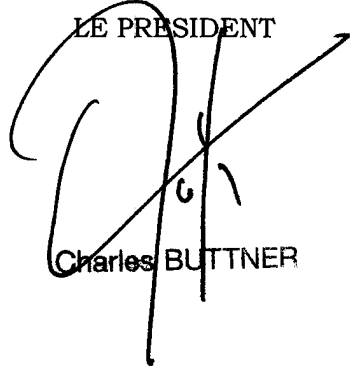
Réception par le Préfet	4 MAI 2007
Publication	22 MAI 2007

Pour le Conseil Général  
délégation



  
Ludovic LIONS

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté  
.....voix contre  
.....abstentions